

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS155

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 54 BIS

À l'alinéa 14, après le mot :

« conférence »

insérer les mots :

« des financeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.